

EXAS Consultant

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

*Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-
Comptables de la région Nouvelle Aquitaine
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux
Comptes, rattachée à la CRCC Grande Aquitaine*

ASSOCIATION MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025



*SAS au Capital de 400 000 Euros - 341 418 580 RCS Pau
Organisme de formation – n° déclaration d'activité 72 64 03348 64*

BILLERE (64140) - ACTIPARC - Rue du Pressoir - Tél. 05.59.72.85.85
SERRES-CASTET (64121) - Rue de la Vallée d'Ossau - Tél. 05.59.33.10.56.
SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280) - 3 avenue Camille Brettes - Tél. 05.58.44.08.63.
MAULEON-LICHARRE (64130) – avenue de Belzunce - Tél. 05.59.28.88.14.
PAU (64000) - 3 rue Thomas Edison - Cité Multimédia - Bat D - 05 59 33 18 00

ASSOCIATION MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE

41 Rue du Colonel Gloxin
64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au conseil d'administration d'arrêter des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Valérie PARADIS-CAMI
Associée



ASSOCIATION LEO LAGRANGE

41 rue du Colonel Gloxin

64000 PAU

Exercice clos le : 31 décembre 2025



BILAN ACTIF

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et d'veloppement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	6 693.60	6 028.80	664.80	1 437.02
Autres	997.43	997.43		
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat'riel et outill. ind.	153 544.97	150 170.59	3 374.38	7 144.14
Autres	542 946.55	454 813.55	88 133.00	71 908.64
Immobilitisations corporelles en cours	1 608.40		1 608.40	1 608.40
Avances et acomptes				
Biens reus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilitisations financi'eres				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 953.57		3 953.57	3 953.57
TOTAL (I)	709 744.52	612 010.37	97 734.15	86 051.77
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	43 148.13	10 820.42	32 327.71	22 348.09
Créances reues par legs ou donations				
Autres	204 702.26		204 702.26	123 006.87
Valeurs mobili'eres de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	649 960.69		649 960.69	680 622.56
Charges constatées d'avance	8 532.87		8 532.87	
TOTAL (II)	906 343.95	10 820.42	895 523.53	825 977.52
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 616 088.47	622 830.79	993 257.68	912 029.29

BILAN PASSIF

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	171 045.26	171 045.26
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	393 070.85	340 635.00
Excédent ou déficit de l'exercice	29 023.58	52 435.85
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>593 139.69</i>	<i>564 116.11</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	57 206.95	18 234.33
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	650 346.64	582 350.44
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	60 188.65	39 480.00
TOTAL (II)	60 188.65	39 480.00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	22 952.60	
Provisions pour charges	94 846.00	86 569.00
TOTAL (III)	117 798.60	86 569.00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 088.04	97 541.26
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	80 724.47	101 165.03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 251.28	4 923.56
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 860.00	
TOTAL (IV)	164 923.79	203 629.85
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	993 257.68	912 029.29

COMPTE DE RÉSULTAT

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12 749.00	11 604.00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	190 935.71	191 324.91
<i>Dont parrainages</i>	62 289.89	43 596.50
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	901 456.57	916 554.01
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		43 517.46
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		30 659.62
Utilisations des fonds dédiés	39 480.00	23 250.00
Autres produits	16 548.16	5 133.17
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 161 169.44	1 222 043.17
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	10 010.07	11 501.11
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	293 192.45	334 243.93
Aides financières	450.00	995.00
Impôts, taxes et versements assimilés	25 571.42	18 044.55
Salaires et traitements	558 948.50	572 508.77
Charges sociales	135 649.52	144 914.93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 788.70	35 341.47
Dotations aux provisions	31 229.60	
Reports en fonds dédiés	60 188.65	39 480.00
Autres charges	4 030.34	31 687.17
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 143 059.25	1 188 716.93
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	18 110.19	33 326.24
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 227.39	14 638.81
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	15 227.39	14 638.81
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	15 227.39	14 638.81

COMPTE DE RÉSULTAT

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	33 337.58	47 965.05
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		7 021.80
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		7 021.80
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		7 021.80
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 314.00	2 551.00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 176 396.83	1 243 703.78
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 147 373.25	1 191 267.93
EXCÉDENT OU DÉFICIT	29 023.58	52 435.85
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	40 000.00	40 000.00
Bénévolat	46 236.96	38 467.00
TOTAL	86 236.96	78 467.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	40 000.00	40 000.00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	46 236.96	38 467.00
TOTAL	86 236.96	78 467.00
TOTAL	29 023.58	52 435.85

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 993 257.68 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 29 023.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'objet social consiste :

-à organiser pour ses adhérents des actions d'animation, d'information, de conseils, de recherche dans les domaines de l'animation, de l'éducation, du sport, de la culture, des loisirs, de l'art, de la communication... -à favoriser toutes initiatives concourant au développement local, social, culturel, -à apporter du soutien, de l'aide à des initiatives d'habitants et d'associations.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Les activités et les missions sociales comprennent notamment :

- les loisirs pour tous, sport, santé, bien-être
- le sport en eaux-vives
- l'aéromodélisme
- l'accueil de loisirs pour les jeunes
- l'action sociale au travers de l'espace de vie CAP SOLIDAIRE

Les moyens mis en oeuvre :

L'association dispose de locaux, de matériels et de personnels salariés. Elle compte également sur l'intervention de bénévoles.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

et suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 à 25 ans ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans ans
- Matériel de bureau informatique	3 à 5 ans ans
- Mobilier	5 à 10 ans ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les heures de bénévolat pour l'année 2025 se sont élevées à 3 892 heures représentant une valeur de 46 237 € (SMIC horaire : 11,88€).

Mise à disposition à titre gratuit de locaux :	40K€
- Ville de Pau	V. locative non communiquée
- Office palois de l'habitat (résidence LILAS A - rue général Laperrine)	V. locative non communiquée
- Ville de Jurancon (3 salles)	V. locative non communiquée
- Pau Béarn Habitat - résidence Barrincou	V. locative non communiquée
- HLM - La Cassourade	V. locative non communiquée

MISE A JOUR DU PLAN COMPTABLE

Permanence des méthodes hormis la mise à jour du plan comptable précisée ci-dessous :

Renumérotation du compte 153000 en 152100
Renumérotation du compte 777000 en 747000
Renumérotation du compte 791000 en 649000
Renumérotation du compte 775200 en 757020
Renumérotation des comptes 743xxx,745xxx,748xxx,755xxx,en 741xxx
L'impact sur le résultat exceptionnel est le suivant :

20 027,38 € de résultat exceptionnel selon l'ancienne norme transférés en résultat exploitation,

Aussi 28 405,07 € de transfert de charges ont été comptabilisées cette année au crédit du compte de charges de personnel n° 649000

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations				
					suite à réévaluation	acquisitions			
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL	7 691				
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions	Sur sol propre							
		Sur sol d'autrui							
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.								
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		153 545						
	Inst. générales, agencts & aménagts divers		243 535						
	Autres immos corporelles	Matériel de transport					166 131	35 000	
		Matériel de bureau & mobilier informatique					113 623		
		Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours			1 608						
Avances et acomptes									
TOTAL				678 442	35 000				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								
	Autres participations								
	Autres titres immobilisés								
	Prêts et autres immobilisations financières			3 954					
TOTAL				3 954					
TOTAL GENERAL				690 087	35 000				
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine		
				par virt poste	par cessions				
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL						
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			7 691			
CORPORELLES	Terrains								
	Constructions	Sur sol propre							
		Sur sol d'autrui							
	Inst. gal. agen. amé. cons								
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		153 545						
	Inst. gal. agen. amé. divers		243 535						
	Autres immos corporelles	Matériel de transport						15 343	185 789
		Mat. bureau, inform., mobilier						113 623	
		Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours				1 608					
Avances et acomptes									
TOTAL				15 343	698 100				
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence								
	Autres participations								
	Autres titres immobilisés								
	Prêts & autres immob. financières				3 954				
TOTAL					3 954				
TOTAL GENERAL				15 343	709 745				

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 254	772		7 026
TOTAL	6 254	772		7 026
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels	146 401	3 770		150 171
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	6 891		207 097
	Matériel de transport	10 481	15 343	135 581
	Mat. bureau et informatiq., mob.	1 404		112 136
	Emballages récupérables divers			
TOTAL	597 781	22 545	15 343	604 984
TOTAL GENERAL	604 035	23 318	15 343	612 010

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		22 953		22 953
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	86 569	8 277	94 846	
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges	39 480	155 035	39 480	155 035
	TOTAL	126 049	186 264	134 326	177 987
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
Provisions pour dépréciation	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	10 349	471		10 820
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		10 349	471		10 820
TOTAL GÉNÉRAL		136 398	186 735	134 326	188 808
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		91 889	39 480	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 954		3 954
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	43 148	43 148	
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	166 723	166 723	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	37 980	37 980	
	Charges constatées d'avance	8 533	8 533	
TOTAUX		260 337	256 383	3 954
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	8 533
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	8 533

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	171 436
Disponibilités	3 592
TOTAL	175 028

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	171 045.26				171 045.26
Report à nouveau	340 635.00		52 435.85		393 070.85
Excédent ou déficit de l'exercice	52 435.85		29 023.58	52 435.85	29 023.58
Subventions d'investissement	18 234.33		46 000.00	16 293.63	57 206.95
TOTAUX	582 350.44		127 459.43	68 729.48	650 346.64

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Subventions d'exploitation							
Concours publics et subventions							
Concours publics	Union Européenne	Etat & Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total		
Subventions d'exploitation		526 765	37 007	244 992	808 764		
Subventions d'équilibre					0		
Subventions d'investissements		46 000			46 000		
					947 457		

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS 2025		55 189.00				55 189.00	
SUBVENTIONS 2024	39 480.00		34 480.00			5 000.00	
TOTAL	39 480.00	55 189.00	34 480.00			60 189.00	

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	57 088	57 088		
Personnel & comptes rattachés	27 833	27 833		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	34 457	34 457		
Etat & Impôts sur les bénéfices	4 314	4 314		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	14 120	14 120		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 251	4 251		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	22 860	22 860		
TOTAUX	164 924	164 924		

- Renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	22 860
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	22 860

CHARGES À PAYER

Les honoraires du Commissaire aux comptes ont été provisionnés pour la somme de 5 580 € TTC pour l'année 2025.

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 781
Dettes fiscales et sociales	33 238
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	52 020

ENGAGEMENTS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 94 846.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3.96 %
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	1.00 %

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

LES EFFECTIFS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	18.10	18.01
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	17.10	17.01
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ANX TRANSFERTS DE CHARGES

LEOLAG - ASSOCIATION LEO LAGRANGE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TRANSFERTS DE CHARGES

ASSOCIATION MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE

41 Rue du Colonel Gloxin
64000 PAU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce et conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Octroi de subventions par les administrateurs personnes morales

Personnes morales concernées : Mairie de PAU, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Nature, objet et modalités :

Organisme	Fonction dans l'association	Financement		
		Subventions fonctionnement	Subventions Vie associative	Subventions investissement
CD64	Membre du Conseil d'Administration	46 126	35 000	46 000
Ville de Pau	Membre du Conseil d'Administration	323 000	54 611	

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Pau, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Valérie PARADIS-CAMI
Associée

